



CHU CLERMONT-FERRAND

Mars 2022

## **POUVOIR D'ACHAT ET DÉGEL DU POINT D'INDICE : L'AUGMENTATION, ÇA DOIT ÊTRE MAINTENANT !**

C'est donc par voie de presse qu'Amélie de Montchalin a annoncé une revalorisation du point d'indice avant l'été prochain. Cette annonce survient alors que le 16 février dernier, la ministre répétait la main sur le cœur aux organisations syndicales qu'une telle « mesure électoraliste » reviendrait à prendre les agents et leurs organisations syndicales « pour des imbéciles ».

**Rappelons que depuis 2000, le décrochage de la valeur du point par rapport à l'évolution des prix s'élève à 21,05%, et à 11,29% si l'on ne remonte que jusqu'à 2010.**

Le calendrier annoncé par la ministre ne laisse aucun doute au vu des échéances électorales...

Une telle annonce délivrée l'avant-veille d'une journée d'action unitaire pointant la question des salaires comme centrale démontre l'efficacité de l'action syndicale et la nécessité pour les personnels de se mobiliser.

**Plus que jamais, nous revendiquons notamment :**

- Une revalorisation immédiate de la valeur du point à hauteur de 10%, permettant une première remise à niveau du pouvoir d'achat et un premier rattrapage des pertes intervenues les années antérieures.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine.
- Des dispositifs d'intégration des primes dans les salaires.
- Une forte revalorisation des pensions et des retraites.
- Une meilleure reconnaissance des qualifications et de meilleures amplitudes de carrière.
- La titularisation de TOUS les contractuels.
- L'ouverture d'une négociation immédiate pour des mesures générales et urgentes qui doivent être appliquées le plus rapidement possible. La CGT souligne à ce propos que la Constitution donne la possibilité au gouvernement, par convocation du Parlement actuel en session extraordinaire possible jusqu'au 21 juin, de faire voter les textes budgétaires nécessaires ;

La CGT relève que dans un entretien au Parisien, la ministre annonce d'ores et déjà en cas de reconduction de la majorité actuelle l'application de la retraite à 65 ans y compris dans la Fonction publique.

La CGT saura impulser de la lutte contre un tel projet et refusera toute forme de troc augmentation de salaire contre augmentation de la durée des carrières.

**Mobilisons-nous fortement afin de faire en sorte que cette revalorisation soit effective très rapidement, c'est possible !**

**#jevotecgt**

le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand  
GM/CMP : 51.864; 51.865, Estaing : 50.400;  
L. Michel : 50.803 ;  
[cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)